

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES DES TNO DE LA MITIS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière trésorière de la MRC de La Mitis, que le rôle de perception des taxes des TNO de La Mitis pour l'exercice financier 2026 est déposé et est à la disposition des personnes intéressées, qui peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Avis est également donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti selon l'article 1007 du *Code municipal* et 503 de la *Loi sur les cités et les villes* et que ces derniers seront payables en tout ou en parties, selon ce qui est prévu au règlement RÈG370-2025.

Donné à Mont-Joli ce 22 janvier 2025

Annick Marquis
Directrice générale et greffière trésorière